DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2016-74

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Finances locales

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES** DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence Sous matière : Décisions de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire, budgétaires

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO

OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 -ASSAINISSEMENT

Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

LE NOMBRE DE CONSELLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33 Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole.

RENDU EXECUTOIRE

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 05.04.2016

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy, M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. THOMAS Eric,

AFFICHAGE EN DATE

DU: 05.04.2016

Secrétaire: Mme Sarah EL KAHAZ,

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 15.04.2016

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2015 approuvant le budget primitif 2015 et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administratives tenue par Monsieur le Maire.

Constatant que le Maire a quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Après avis de la Commission des Finances du 07 avril 2016.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte administratif 2015 ASSAINISSEMENT, arrêté comme suit:

### SECTION D'EXPLOITATION:

Dépenses réalisées 278 046.93 € Recettes réalisées 373 003.13 € Excédent 94 956.20 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT:

 Dépenses réalisées
 573 909.02 €

 Recettes réalisées
 657 143.81 €

 Excédent
 83 234.79 €

Soit un excédent global de 178 190.99 €

### CONSTATE les résultats du budget 2015 ASSAINISSEMENT :

	RESULTAT A LA CLOTURE N-1	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE N	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	-237 570.22	0.00	320 805.01	83 234.79
Exploitation	269 544.04	237 570.22	62 982.38	94 956.20
TOTAL	31 973.82	237 570.22	383 787.39	178 190.99

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Le Maire.

Patrick MAUGARD

CASTELNAUDARY, le 11 avril 2016.

Ampliation faite le :

Certifice executoire par réception

en Préfecture le :

Par publication le : 2

Par delegation,

Le Directeur Général des Services

Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016 N°011-211100763-20160411-2016-74db-DE

Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016 N°011-211100763-20160411-2016-74b-BF